

Mémoire du Conseil du patronat du Québec

Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres

Le 1^{er} août 2023



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Sommaire des recommandations	3
Préambule	6
Sommaire	7
Principes	8
Commentaires particuliers	9
<hr/>	
Partie 1 - L'équilibre entre l'offre et la demande : orientations pour la sécurité des approvisionnements énergétiques	9
Partie 2 - Tarification et gouvernance	18
Une tarification incitative, compétitive et prévisible	18
Planification intégrée des ressources	22
Autres considérations	24

Sommaire des recommandations

Recommandation 1 : que l'approche stratégique du gouvernement dans le secteur de l'énergie pour accélérer la transition vers des énergies propres et assurer notre sécurité énergétique mise surtout sur la diversité et la complémentarité des sources d'approvisionnement (hydroélectrique, éolien, solaire, nucléaire, bioénergies [GSR, hydrogène, biocarburants], géothermie, gaz naturel, sobriété, efficacité énergétique, etc.), et se base sur des principes d'efficience.

Recommandation 2 : accélérer le développement des bioénergies issues de résidus non valorisés et encourager leur adoption, notamment en allégeant le cadre réglementaire en matière d'approvisionnement et grâce à un soutien financier et une identification des contraintes à leur développement.

Recommandation 3 : ne pas écarter de l'analyse des sources d'énergie qui présentent un potentiel de développement et d'innovation et qui peuvent répondre à des besoins à court ou à plus long terme (hydrogène bleu, nucléaire, etc.). Que le gouvernement du Québec maintienne une veille des technologies de l'hydrogène pour évaluer les points de transition appropriés et évalue la possibilité de développer une filière d'énergie nucléaire complémentaire aux autres types d'énergie renouvelable.

Recommandation 4: faire en sorte que la politique énergétique stimule l'ensemble de la chaîne d'innovation consacrée à la décarbonation et encourage l'adoption de technologies vertes et d'énergie à plus faible empreinte carbone.

Recommandation 5 : mettre en place un projet pilote pour tester les CPPA en contexte québécois, en vue d'apporter des modifications à la Loi sur la Régie de l'énergie pour permettre les contrats privés d'achat d'énergie selon les résultats de ces projets.

Recommandation 6 : Encourager l'autoproduction d'énergie renouvelable pour les particuliers et les entreprises, notamment par le biais d'une option tarifaire attrayante et en élargissant la portée du mesurage net.

Recommandation 7 : optimiser l'apport du parc privé d'électricité et considérer notamment le renouvellement des contrats d'approvisionnement existants et le développement de nouveaux projets répondant de façon efficiente à des besoins régionaux particuliers

Recommandation 8 : examiner toutes les techniques qui permettent d'optimiser l'utilisation des infrastructures et d'optimiser la capacité du réseau électrique.

Recommandation 9 : renforcer les programmes d'efficacité énergétique en particulier dans le secteur du bâtiment

Recommandation 10 : éliminer graduellement l'inter-financement et mettre en place un programme de soutien pour les populations les plus vulnérables et une bonne campagne de communication.

Recommandation 11 : s'assurer que la tarification soit juste et compétitive fixée par la Régie et tenant compte de toutes les composantes du coût de service

Recommandation 12 : faire en sorte que la demande du distributeur d'électricité de fixer des tarifs s'effectue aux deux ou trois ans pour mieux refléter l'évolution des coûts et éviter des chocs tarifaires, (modifier les dispositions de l'article 48.2 de la Loi sur la Régie de l'énergie).

Recommandation 13 : que le Québec se dote d'une approche de planification intégrée du secteur énergétique, en s'inspirant de ce qui se fait de mieux dans le monde.

Recommandation 14 : que la Loi précise comment la Régie contribuera, dans le cadre de son mandat, à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique du Québec

Recommandation 15 : renforcer le rôle de la Régie de l'énergie afin qu'elle puisse devenir l'organisation qui évalue la prévision de la demande énergétique, la capacité globale des infrastructures énergétiques et les besoins en énergie, en capacité et en services complémentaires, qui supervise les offres de production et de réduction d'énergie, et qui fixe les tarifs et les conditions d'accès au réseau.

Recommandation 16 : améliorer l'efficacité et l'agilité de la Régie de l'énergie et alléger les processus tout en préservant la transparence et la surveillance nécessaires

Recommandation 17: ré-introduire un mécanisme de réglementation incitative afin d'encourager les gains d'efficacité et une réduction des coûts

Préambule

Ouvrons nos horizons, offrons les bons incitatifs et modernisons notre réglementation pour accélérer la transition énergétique.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ), organisation créée en 1969, est une confédération de près de 100 associations sectorielles et de plusieurs membres corporatifs qui représente les intérêts de plus de 70 000 employeurs, de toutes tailles et de toutes les régions du Québec, issus des secteurs privé et parapublic.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Les employeurs du Québec peuvent compter sur la participation active du CPQ partout où s'élaborent les politiques susceptibles de les affecter, tant au palier municipal, provincial que fédéral. Le CPQ intervient également sur de nombreuses tribunes pour faire entendre la voix des employeurs du Québec et faire reconnaître leur contribution à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des citoyens.

Dans ce contexte, le CPQ est heureux de présenter ses commentaires dans le cadre de cette importante consultation *sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec*. Il y a plus de 50 ans, Québec a fait le pari de l'hydroélectricité. À l'époque, nous ne pouvions pas imaginer le potentiel et les bénéfices d'un tel choix politique. L'exercice que nous menons aujourd'hui est d'autant plus crucial qu'il permettra au Québec de continuer à tirer son épingle du jeu sur le marché énergétique mondial.

Le CPQ considère ainsi que les orientations et les mesures en matière énergétique qui résulteront de cet exercice devront répondre aux impératifs de la décarbonation de l'économie et de la transition énergétique. Elles devront également contribuer à bâtir une économie plus innovante, plus compétitive et toujours plus résiliente, le tout dans le respect et au bénéfice des personnes et des communautés de toutes les régions du Québec. La réflexion sur l'avenir énergétique du Québec doit aussi être abordée sous l'angle de la sécurité et de la résilience énergétiques, ce qui requiert un mix énergétique judicieux.

Ce mémoire présente les commentaires du CPQ, notamment sa vision de l'avenir énergétique, avant de développer ses observations et ses recommandations sur les trois axes de la consultation : l'équilibre entre l'offre et la demande, la tarification et la gouvernance.

Sommaire

Le contexte énergétique au Québec s'est considérablement transformé au cours des dernières années. Pas plus tard qu'en 2019, Hydro-Québec disposait d'importants surplus pour plusieurs années. Aujourd'hui, le bilan énergétique du dernier plan d'approvisionnement montre que de nouveaux approvisionnements en énergie seront requis dès 2027, et que des besoins en puissance devront être comblés à compter de 2029. Hydro-Québec projette une croissance de la demande de 25 TWh sur la période 2022-2032, et estime que plus de 100 TWh additionnels, soit une augmentation de quelque 50 %, seront requis pour que le Québec atteigne la carboneutralité en 2050¹. Les évaluations des besoins peuvent différer selon d'autres sources. Par exemple, dans son rapport *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – horizons 2030 et 2050*, Dunsky évalue les nouveaux besoins à près de 125 TWh entre 2022 et 2050².

De toute évidence, les nouveaux besoins en énergie à plus faible empreinte carbone et propre seront considérables. Sans oublier les pressions qui pourraient être ajoutées par d'autres besoins, dont le développement de l'intelligence artificielle. Pour répondre à la demande et limiter son impact sur les prix, il est impératif de s'engager dans une approche proactive et de desserrer les contraintes à la croissance de l'offre, ce qui implique une certaine reconfiguration des conditions de marché qui prévalent au Québec pour favoriser plus rapidement l'intégration des innovations vertes et des technologies de pointe au sein du système énergétique québécois. Parallèlement, il faut mettre en place un cadre propice à une consommation plus sobre et plus efficace de l'énergie.

En premier lieu, grâce à ses ressources, le Québec dispose déjà d'une longueur d'avance pour réaliser sa transition énergétique. Nonobstant cet avantage, nous devons envisager toutes les solutions possibles pour maintenir cette avance et faire du Québec un modèle de la transition énergétique mondiale. Cette position stratégique que nous nous donnerons sera au bénéfice de notre société, de notre économie et de notre environnement. Elle nous permettra d'accélérer notre décarbonation, d'attirer des investissements et de donner un avantage concurrentiel à nos entreprises.

Il faut se rappeler que même si l'hydroélectricité constitue une partie importante de notre consommation énergétique (42 % en incluant les énergies hydroélectrique et éolienne), les combustibles fossiles demeurent en première place (à 48 %, dont 35 % pour le pétrole et 13 % pour le gaz naturel)³. Pour renverser cette tendance, il faudra être audacieux.

Le CPQ est d'avis que le Québec doit innover dans sa façon de concevoir son approvisionnement énergétique propre. La solution ne sera jamais unique. Nous devons miser sur le principe de la bonne énergie pour le bon usage. Pour ce faire, nous devons améliorer notre réseau existant d'électricité, continuer son développement et miser sur son atout de capacité de stockage (le

¹ <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf?v=2022-03-25>

² Calculés dans le rapport de l'Institut du Québec <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2022/06/IDQ-202206-Electricite-propre-LONG.pdf>

³ https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/05/EEQ2023_WEB.pdf p.35

Québec possède la plus grande batterie du monde). Nous devons aussi envisager et développer d'autres formes d'énergies renouvelables et à plus faible empreinte carbone, comme l'éolien, le solaire, les bioénergies (GNR, hydrogène, biocarburants), la géothermie et le nucléaire. Chaque énergie renouvelable a son utilité, ses forces et ses faiblesses. Les filières énergétiques sont appelées à évoluer, **en fonction notamment des développements technologiques et de leur viabilité économique**. L'environnement réglementaire doit être prévisible pour permettre les investissements nécessaires.

Nous devons également remettre en question notre façon de consommer l'énergie, autant pour les particuliers que pour les entreprises. Il faut accompagner les citoyens et les entreprises pour les amener à prendre les bonnes décisions énergétiques. La sobriété et l'efficacité énergétiques sont incontournables pour réussir la transition énergétique. Ce message doit être traduit dans une *tarification* qui envoie le bon signal en matière de prix, et qui reflète les vrais coûts tout en étant compétitive.

En second lieu, pour nous permettre de développer un Québec qui mise sur un mix d'énergies, il faut revoir notre modèle pour faciliter l'accès aux marchés énergétiques à plus de producteurs, mais aussi aux consommateurs d'électricité. Le secteur privé doit contribuer à la solution pour répondre aux besoins d'approvisionnement énergétique du Québec. Autant pour les citoyens que pour les entreprises, le Québec devrait favoriser l'autoproduction et le développement de davantage d'énergie renouvelable pour ajouter de la capacité au réseau actuel. Il devrait aussi favoriser le développement des réseaux électriques intelligents pouvant équilibrer la production d'énergie renouvelable et d'optimiser la capacité du réseau électrique.

La province devrait également envisager d'autoriser des entreprises qui produisent de l'énergie à vendre à d'autres organisations qui désirent en acheter. L'ouverture de la production et des échanges doit être possible, autant pour les petits que pour les grands acteurs qui pourraient produire localement de l'énergie. Donnons-nous les leviers pour augmenter nos capacités grâce à l'ensemble des parties prenantes. Le tout devrait se faire de manière encadrée en ayant toujours à l'esprit l'intérêt public et dans une perspective de vision à moyen et long termes.

Enfin, pour réussir sa transition énergétique, le Québec aura besoin d'une vision d'ensemble de toutes les sources énergétiques disponibles et des besoins à venir pour les prochaines années.

Il faut aussi revoir et faire évoluer le mandat de la Régie de l'énergie. Une Régie de l'énergie 2.0 aurait les ressources et l'expertise pour fixer les prix des tarifs énergétiques tout en chapeautant les programmes d'efficacité énergétique et de gestion de la demande. Elle aurait la capacité de veiller au développement adéquat du secteur de l'énergie, en cohérence avec la vision et les stratégies du gouvernement.

Principes

Avant de détailler ses propositions, le CPQ souhaite rappeler un certain nombre de principes sous-jacents à la durabilité et à la sécurité énergétique du Québec :

- Une vision à long terme avec des jalons à court et à moyen terme pour une prévisibilité et une réponse adéquate et réaliste et en temps opportun à la demande d'énergie ;
- Des décisions basées sur des données probantes et transparentes, et un portrait le plus clair et complet possible de la situation énergétique du Québec ;
- Une vision ambitieuse sur le plan environnemental, mais des mesures pragmatiques sur les plans économique et social ;
- Une vision globale et cohérente avec les autres politiques et stratégies gouvernementales, tenant compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- Une diversification motivée par l'efficacité, la sécurité et la résilience énergétiques, ce qui est d'autant plus fondamental dans un contexte de changements climatiques et d'incidents météorologiques extrêmes. Les risques d'approvisionnement s'étendent aussi à des conflits géopolitiques et à des attaques informatiques, et peuvent rendre le Québec d'autant plus vulnérable que l'approvisionnement énergétique est réduit à un nombre limité de sources ;
- Un cadre réglementaire propice à l'innovation et à une réponse satisfaisante aux nouvelles réalités des marchés énergétiques et à une évolution durable des systèmes ;
- Des mécanismes de fixation des tarifs d'électricité qui reflètent la réalité des coûts de service pour chaque catégorie de consommateurs ;
- Une prévisibilité propice à l'investissement.

Pour assurer l'avenir énergétique du Québec, nous devons miser sur un portefeuille énergétique judicieux, ce qui implique le développement de l'offre dans un cadre évolutif et donc, une reconfiguration des conditions de marché et du cadre réglementaire.

Commentaires particuliers

Partie 1 – L'équilibre entre l'offre et la demande : orientations pour la sécurité des approvisionnements énergétiques

L'équilibre entre l'offre et la demande exige, dans le contexte de pressions sur les approvisionnements énergétiques, de développer des capacités, de diversifier l'offre d'énergies renouvelables et de mettre en place un cadre propice à une consommation plus sobre et plus efficace de l'énergie.

Dans le cadre de cette réflexion, il faut garder à l'esprit quelques constats : l'importance d'une bonne gestion de la pointe de la demande ; la saturation des réseaux de transport et de distribution de l'électricité, qui représente un défi important pour l'expansion des capacités de

production et pour assurer un accès fiable et sans interruption à l'électricité ; le fait que le principal besoin de puissance au Québec relève du chauffage, notamment pour le secteur résidentiel.

Étant donné l'importance de l'enjeu environnemental ainsi que l'ampleur et la diversité des besoins énergétiques, toutes les options possibles et les différentes formes d'énergie à plus faible empreinte carbone et propre doivent être évaluées à leur juste valeur, selon leurs forces et leurs faiblesses respectives. Cette évaluation doit se faire dans une perspective de long terme et de cycle de vie des solutions.

Or, à l'heure actuelle, il n'existe pas, dans la réglementation québécoise existante sur l'énergie, de mécanismes permettant de comparer les filières énergétiques en vue de déterminer laquelle ou lesquelles sont les plus performantes pour répondre aux besoins à court, à moyen et à long terme. Aucun mécanisme ne permet de fournir un incitatif aux projets permettant de réduire la congestion du réseau alors qu'il s'agit d'un enjeu important. Par exemple, le gouvernement demande au distributeur d'électricité de lancer des appels d'offres sur les filières d'énergie renouvelable sans évaluation préalable du potentiel de fourniture d'énergie de plusieurs filières, mais également sans l'évaluation des services complémentaires de réseau (capacité, régulation, réserve) que pourraient fournir des producteurs ou consommateurs d'électricité. En outre, les impacts économiques, environnementaux et sociaux des différentes options ne sont pas évalués.

Les différentes filières énergétiques seront sûrement appelées à évoluer au fil des ans, en fonction notamment des développements technologiques et de leur viabilité économique. La transition énergétique se fera dans le temps, mais notre capacité de l'accélérer dépend de la cohésion, de la cohérence et de la flexibilité avec lesquelles cette transition est gérée. Elle dépend aussi de notre capacité de miser sur les spécificités de chacune des régions et de maximiser leur développement lié aux énergies renouvelables (production, fabrication, etc.).

Les différentes formes d'énergie (hydraulique, éolienne, solaire, nucléaire, bioénergies, géothermie, gaz naturel, gaz de source renouvelable [GSR], hydrogène, etc.) ont des utilités complémentaires. Par ailleurs, la décarbonation ne peut pas être absolue : elle relève plutôt d'une optimisation dynamique du portefeuille énergétique vers des sources toujours plus propres et durables. À cet égard, elle doit aussi être menée selon le pragmatisme d'un cadre économique. Les investissements nécessaires en capital pour la conversion d'une source d'énergie sont aussi à évaluer selon les écarts de coût d'exploitation. La transition énergétique doit autant s'appuyer sur un cadre réglementaire propice que sur la progression permise par les réalités des marchés et les développements technologiques permettant une transition viable, intégrée et harmonieuse des industries.

Le principe est essentiellement d'avoir la bonne énergie, au bon endroit, pour le bon usage et au bon coût. Il est au cœur d'une transition écologique viable et solide. C'est dans une vision optimisée du système énergétique que le Québec peut évoluer de manière pragmatique et stratégique vers des approvisionnements durables.

Ainsi, pour accompagner adéquatement la transition énergétique, les gouvernements doivent mettre en place un encadrement réglementaire adapté et des programmes d'aide bonifiés. Ils doivent notamment établir des orientations claires et assurer au mieux la stabilité des conditions

réglementaires et économiques pour favoriser le déploiement de projets en énergies renouvelables et motiver les investisseurs à choisir le Québec pour ce faire.

Il faut aussi garder à l'esprit que les autres provinces et pays cherchent également à réussir leur transition énergétique et à développer leur industrie liée à celle-ci. L'*Inflation Reduction Act (IRA)*, aux États-Unis, est un excellent exemple de cette volonté. Le gouvernement du Canada a d'ailleurs réagi à cette loi dans son dernier budget. Le Québec pourrait sûrement tirer profit des nouvelles données et doit demeurer compétitif.

Recommandation 1 : que l'approche stratégique du gouvernement dans le secteur de l'énergie pour accélérer la transition vers des énergies propres et assurer notre sécurité énergétique mise surtout sur la diversité et la complémentarité des sources d'approvisionnement (hydroélectrique, éolien, solaire, nucléaire, bioénergies [GSR, hydrogène, biocarburants], géothermie, gaz naturel, sobriété, efficacité énergétique, etc.), et se base sur des principes d'efficience.

Les exportations et les importations

L'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie dépend également d'une conciliation stratégique entre les exportations, les importations et les usages internes, au bénéfice du développement économique et de la sécurité énergétique du Québec.

À cet égard, le CPQ souligne que l'utilisation de l'électricité par les industriels québécois génère des retombées économiques et sociales considérables dans toutes les régions du Québec, entre autres par le développement de secteurs industriels performants et à valeur ajoutée et d'écosystèmes de fournisseurs locaux, de l'innovation, des emplois bien rémunérés, des investissements dans la communauté⁴. Elle contribue aussi à la décarbonation et à la réduction des émissions de GES, au Québec et ailleurs (par l'exportation de produits plus verts). Ce genre de contribution n'est pas à négliger puisque l'enjeu des changements climatiques est planétaire, faut-il le rappeler, et les efforts de transition énergétique ont lieu à l'échelle mondiale selon les réalités des différents pays et juridictions.

Les échanges d'énergie renouvelable contribuent à la décarbonation et à la réduction mondiale des émissions de GES. Les exportations peuvent aussi contribuer aux revenus gouvernementaux. Elles ne doivent toutefois pas se faire au détriment de l'usage domestique.

⁴ Il faut rappeler par ailleurs que les tarifs industriels d'environ 0,05 \$ couvrent le coût de l'énergie (incluant celui du transport), ce qui n'est pas le cas pour les tarifs résidentiels. Nous y reviendrons plus loin dans ce document.

Les bioénergies

Les bioénergies représentent une solution de rechange aux énergies fossiles et démontrent un avancement technico-économique de plus en plus tangible. Elles représentent actuellement 7 % de l'énergie au Québec et sont appelées à occuper une place plus importante.

Le défi réside essentiellement dans un déploiement accéléré des bioénergies afin de contribuer à un portefeuille énergétique diversifié, en tenant compte des coûts et des enjeux de disponibilité de la matière.

Le gaz naturel présente de nombreux avantages qui le rendent difficile à remplacer pour certains usages, notamment industriels. De plus, il pourrait se substituer avantageusement aux produits pétroliers dans les usages de chauffe et certains types de transport, contribuant ainsi à réduire les émissions de GES. Il peut aussi contribuer à réduire les besoins à la pointe dans le chauffage des bâtiments (avec la biénergie par exemple)⁵.

Un rapport de HEC⁶ estime qu'une électrification des usages du gaz naturel permettrait de réaliser des gains vers une économie plus sobre en carbone, mais engendrerait des impacts majeurs sur le système énergétique de la province, notamment en ce qui concerne la gestion de la pointe électrique hivernale : « les deux scénarios de conversion des usages de gaz naturel amèneraient le déficit en puissance d'Hydro à un niveau dépassant 10 400 MW, soit l'équivalent de 6,7 barrages La Romaine ».

Les GSR représentent un levier du mix énergétique renouvelable futur dont il faut accélérer le développement. Ils permettent notamment une valorisation énergétique durable. Le gaz naturel renouvelable (GNR), par exemple, fait partie des modèles d'économie circulaire ayant des externalités positives importantes, notamment au chapitre du développement régional. Il permet aussi la réduction des émissions d'autres secteurs (dont l'agriculture).

Les municipalités du Québec peuvent aussi profiter des possibilités que procure la biométhanisation. Notons par ailleurs que le GNR peut être acheminé par le biais d'infrastructures existantes qui sont en bon état.

Le développement de la filière des bioénergies doit être soutenu tant financièrement que par l'adaptation du cadre réglementaire. Le gouvernement doit aussi donner l'exemple et acheter et consommer des bioénergies. L'énergie circulaire peut devenir un domaine d'innovation dans lequel le Québec peut se démarquer.

⁵ On peut noter qu'en ce moment, tout notre gaz est importé de l'Ouest canadien et des États-Unis.

⁶ https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-d%C3%A9tude_2020-1_PARADIS-MICHAUD.pdf Pour les fins de l'étude, les données de consommation de l'année calendaire 2017 à hiver normal ont été choisies comme base de référence pour les analyses.

Recommandation 2 : accélérer le développement des bioénergies issues de résidus non valorisés et encourager leur adoption, notamment en allégeant le cadre réglementaire en matière d’approvisionnement et grâce à un soutien financier et une identification des contraintes à leur développement.

Autres formes d’énergie

Nous n’abordons pas ici l’énergie éolienne, car elle est déjà bien implantée au Québec et peut être produite à coût concurrentiel. Il faut continuer d’encourager son développement et d’assurer sa compétitivité. D’autres formes d’énergie restent aujourd’hui marginales, mais présentent un potentiel et des caractéristiques qui méritent de ne pas les écarter d’emblée de l’analyse, notamment dans une perspective à moyen et à long terme.

L’hydrogène

Le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) reconnaît que l’hydrogène jouera un rôle essentiel dans la transition énergétique, mais il estime actuellement qu’il ne représentera que 2,1 % de la consommation totale d’énergie d’ici 2050⁷. On peut penser à des usages relativement ciblés, comme le transport lourd et certaines industries. L’hydrogène vert (produit principalement par électrolyse de l’eau à partir d’électricité renouvelable) est pour sa part relativement coûteux⁸. Dans la perspective de la transition et des possibilités offertes par les développements technologiques, le CPQ estime que l’on devrait envisager aussi la production d’hydrogène bleu (avec captation ou séquestration de carbone). Il faut noter également que les prochaines années risquent de voir des développements, tant dans les technologies de production de l’hydrogène que dans les industries qui utiliseront ce type d’énergie.

Le nucléaire

L’énergie nucléaire compte des adeptes dans plusieurs provinces et pays comme source stable et propre, et plusieurs projets sont en cours. Le gouvernement fédéral s’est doté d’un Plan d’action pour le développement, la démonstration et le déploiement des petits réacteurs modulaires. De nombreuses recherches et innovations sont aussi réalisées dans ce domaine, afin de permettre, par exemple, qu’à terme, les centrales nucléaires puissent produire leur énergie à partir de réactions de fusion nucléaire plutôt que de fission, le tout en n’émettant presque pas

⁷ <https://www.oecd-forum.org/posts/hydrogen-s-role-in-the-energy-transition-to-2050-three-evidenced-based-recommendations>

⁸ « Selon l’utilisation que l’on fait de l’hydrogène vert, les besoins de production d’électricité peuvent être 2 à 14 fois plus élevés par rapport aux solutions d’électrification directe ». Source https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/05/EEQ2023_WEB.pdf

de CO₂ et en produisant moins de déchets nucléaires que les centrales à fission⁹. Il ne faudrait donc pas fermer la porte à cette énergie.

Le solaire

Le solaire est peu présent au Québec actuellement, mais ce n'est pas une énergie à négliger. Des projets sont sous analyse, car il s'agit d'une source d'énergie dont les coûts sont à la baisse.

Recommandation 3 : *ne pas écarter de l'analyse des sources d'énergie qui présentent un potentiel de développement et d'innovation et qui peuvent répondre à des besoins à court ou à plus long terme (hydrogène bleu, nucléaire, solaire, etc.). Maintenir une veille des technologies de l'hydrogène pour évaluer les points de transition appropriés et évaluer la possibilité de développer une filière d'énergie nucléaire complémentaire aux autres types d'énergie renouvelable.*

L'innovation verte et l'adoption des technologies vertes

Le secteur énergétique doit plus que jamais profiter des technologies de pointe. Cela permet de gérer à un autre niveau les stocks, les flux et les périodes de pointe, et de tirer le meilleur parti de chaque type d'énergie. Il faut renforcer la recherche et l'innovation dans ce domaine sur l'ensemble de la chaîne d'innovation consacrée à la décarbonation. Il faut par ailleurs favoriser l'adoption de technologies propres, notamment chez les grands émetteurs industriels.

Recommandation 4: *faire en sorte que la politique énergétique stimule l'ensemble de la chaîne d'innovation consacrée à la décarbonation et encourage l'adoption de technologies vertes et d'énergie à plus faible empreinte carbone.*

La production privée d'électricité et les achats corporatifs d'énergie

Le secteur privé pourrait jouer de différentes façons un plus grand rôle pour répondre aux besoins d'approvisionnement énergétique du Québec, augmenter la production d'énergie, la rapprocher de la consommation et augmenter la résilience et l'agilité du réseau. Cela pourrait se traduire notamment par :

1. Des entreprises privées qui pourraient produire et vendre de l'énergie à d'autres entreprises ou entités (par exemple une municipalité) ;

⁹ Les réacteurs à fusion pourraient produire de l'énergie pendant des centaines de milliers d'années grâce au deutérium contenu dans les océans. Voir par exemple, <https://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/energie-renouvelable-energie-nucleaire-elle-fossile-renouvelable-1268/>. La réaction de fusion n'utilise pas d'uranium, mais un isotope de l'hydrogène beaucoup plus abondant : le deutérium (²H). Le deutérium est lui aussi une ressource produite à l'intérieur des étoiles, mais il est présent en très grande quantité sur Terre.

2. L'autoproduction d'électricité et la réinjection possible sur les réseaux par le biais d'une option tarifaire attrayante, qui pourrait être encouragée davantage ;
3. Le développement de micro-réseaux permettant la production, le stockage, la gestion et la maîtrise de l'énergie ;
4. L'évaluation de l'apport potentiel du privé pour des services complémentaires tels que l'équilibrage ou la réserve tournante ;
5. Les centrales privées et de cogénération.

Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible pour un producteur privé d'électricité de vendre sa production directement à un client sans passer par le Distributeur. Il en va de même pour le gaz naturel. La Loi sur la Régie de l'énergie (LRÉ) confère à Hydro-Québec Distribution un droit exclusif de distribution d'électricité sur tout le territoire du Québec, à l'exception des territoires desservis par les réseaux municipaux ou privés¹⁰.

D'autres juridictions au Canada et dans le monde permettent à un consommateur industriel de conclure un contrat d'approvisionnement en énergie (achat corporatif d'énergie ou *Corporate Power Purchase Agreement* [CPPA]) pour acheter l'énergie d'un producteur privé¹¹.

Une telle ouverture de l'offre d'électricité implique bien sûr l'ajustement de la réglementation et de la gouvernance relatives au secteur québécois de l'énergie.

Permettre de tels échanges contribuerait à augmenter l'offre énergétique à relativement court terme, et à répondre à plusieurs besoins. Une façon de le faire serait d'élargir l'exception existante pour la biomasse prévue à l'article 60 de la LRÉ aux autres énergies renouvelables. Les critères pourraient être un peu plus larges que l'emplacement adjacent, afin de permettre des achats à une distance raisonnable, qui serait à déterminer. Dans un tel cas, il est entendu que le client devra payer l'utilisation du réseau de distribution.

L'ouverture de la production et des échanges doit s'appliquer tant pour les petits que pour les grands producteurs qui pourraient produire localement de l'énergie et innover pour répondre à des besoins, en complément de l'électricité fournie par Hydro-Québec et dans les cas où celle-ci ne peut le faire.

Comme le notent notamment les professeurs Pineau et Audette : « Si des réformes ont déjà introduit de la concurrence dans la production de l'électricité dans plusieurs pays (par exemple en Norvège, dans plusieurs États américains ou en Alberta), le Québec est resté largement imperméable à cette ouverture au marché de la production à différents acteurs libres de vendre à ceux qui veulent leur acheter de l'électricité¹². »

Comme le recours au CPPA représente un changement majeur dans les pratiques de distribution de l'électricité au Québec, il pourrait être envisagé de mettre à l'essai le modèle par la réalisation de projets pilotes (art. 167 de la LRÉ) avant de procéder à des changements réglementaires. Il

¹⁰ Ce droit n'empêche pas quiconque de produire et de distribuer sur son réseau l'électricité qu'il consomme ou de distribuer l'électricité produite à partir de biomasse forestière à un consommateur sur un emplacement adjacent au site de production.

¹¹ Les achats corporatifs d'énergie (Corporate Power Purchase Agreements ou Corporate PPA) sont un modèle qui prévoit qu'une entreprise privée peut produire de l'énergie et la revendre à une autre entreprise.

¹² <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/june-2022/le-marche-quebecois-de-lelectricite-doit-souvrir/>

serait ainsi possible d'identifier des avantages et de potentiels écueils et de s'assurer que de tels changements servent l'intérêt public,

Les achats corporatifs peuvent avoir comme bénéfice supplémentaire de rassurer les investisseurs dans un contexte où l'on parle de divulgation du risque climatique et où les entreprises en bourse auront l'obligation de dresser un inventaire de leurs GES (pour leur rapport de 2025). Le rapprochement de la production et de la consommation peut permettre aussi d'éviter la pression sur les lignes de transport et le besoin pour de nouvelles lignes.

Recommandation 5 : *mettre en place un projet pilote pour tester les CPPA en contexte québécois, en vue d'apporter des modifications à la Loi sur la Régie de l'énergie pour permettre les contrats privés d'achat d'énergie selon les résultats de ces projets.*

L'autoproduction et le mesurage net

À l'heure actuelle, les clients résidentiels, les agriculteurs au tarif D ou DM et les clients d'affaires de petite puissance capables de produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable (éolien, solaire, hydroélectrique, bioénergie) peuvent bénéficier de l'option de mesurage net, à partir d'un programme d'Hydro-Québec à cette fin. En ce moment, si la production est supérieure à la consommation, les surplus sont accumulés dans une banque de crédits (en kWh, l'option tarifaire de mesurage net ne prévoyant pas de contrepartie en argent). Les crédits accumulés doivent être utilisés à l'intérieur de 24 mois. Ce programme est limité à 50 kWh¹³.

Il y a lieu d'améliorer cette option pour la rendre plus attrayante et augmenter sa contribution dans les approvisionnements énergétiques au moyen d'une rétribution adéquate et d'une hausse des seuils.¹⁴

Recommandation 6 : *encourager l'autoproduction d'énergie renouvelable pour les particuliers et les entreprises, notamment par le biais d'une option tarifaire attrayante et en élargissant la portée du mesurage net.*

Parc québécois de production privée d'électricité

Hydro-Québec dispose, en plus du vaste parc de production d'une puissance installée de 37 439 MW qu'elle exploite, d'autres sources d'approvisionnement en vertu de contrats conclus avec d'autres producteurs, notamment un parc de production privé (5 600 MW provenant

¹³<http://www.hydroquebec.com/autoproduction/docs/depliant-mesurage-net.pdf>

¹⁴ À titre d'exemple, en Nouvelle-Écosse le mesurage net commercial peut atteindre 1 000 kW pour la plupart des entreprises et 200 kW pour les plus petits clients.

d'éoliennes, de petites centrales et de la cogénération). Ce type de sources pourrait être davantage mis à contribution, à commencer par l'évaluation du maintien ou du renouvellement des contrats compte tenu des besoins énergétiques du Québec et des retombées que ces équipements de production génèrent pour les communautés dans les régions du Québec.

***Recommandation 7 :** optimiser l'apport du parc privé d'électricité et considérer notamment le renouvellement des contrats d'approvisionnement existants et le développement de nouveaux projets répondant de façon efficiente à des besoins régionaux particuliers*

Optimisation des infrastructures

Une autre façon d'améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie consiste à optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, à examiner les options pouvant donner le plus de résultats à un plus faible coût (par exemple dans le cadre de la réfection et de la modernisation des centrales d'Hydro-Québec) et à étudier le recours à des modèles et techniques efficaces pouvant donner des résultats assez rapides (par exemple des centrales à réserve pompée¹⁵ et centrales électriques virtuelles¹⁶). Il faut favoriser le développement de la production décentralisée qui permettrait de répondre à la charge locale et de libérer de la capacité sur le réseau de transport principal. Il faut aussi favoriser le développement de réseaux électriques intelligents pouvant équilibrer un apport supplémentaire d'énergie renouvelable et optimiser la capacité du réseau électrique¹⁷.

***Recommandation 8 :** examiner toutes les techniques qui permettent d'optimiser l'utilisation des infrastructures et la capacité du réseau électrique.*

La sobriété et l'efficacité énergétiques

La sobriété et l'efficacité énergétiques sont incontournables pour réussir la transition énergétique tout en contrôlant la *facture*. La fourniture d'énergie peut se faire tant au niveau des MW que des réductions d'énergie.

La réussite de cette efficacité et de cette sobriété passe en premier lieu par le bon signal de prix (nous y reviendrons dans la section sur la tarification). Il faut aussi tenir compte du coût évité.

¹⁵ <https://www.lapresse.ca/affaires/2023-07-08/ressources/la-vieille-idee-qui-pourrait-donner-un-coup-de-pouce-a-hydro-quebec.php?sharing=true>

¹⁶ Voir par exemple D. Beauvais et coll., Ressources naturelles Canada et Université de Sherbrooke, *Delivering More Clean Electricity with Virtual Power Plants*, IEEE Canadian Review, 2015 (en anglais seulement).

¹⁷ Voir par exemple D. Beauvais, A. Prieur, F. Bouffard, *Le smart grid pour équilibrer les énergies renouvelables – La contribution des ressources énergétiques distribuées*, 2012-177 (RP-TEC) 411-FLEXIN, 64 pages.

Par ailleurs, il faut renforcer les programmes d'efficacité énergétique de façon adaptée aux différents secteurs et clientèles, et offrir de l'accompagnement, en particulier aux PME.

Hydro-Québec estime le potentiel d'efficacité énergétique à 25 TWh. Dans son Plan stratégique, la société avait annoncé son intention d'accroître ses efforts en efficacité énergétique afin d'atteindre 8,2 TWh à l'horizon 2029. L'objectif cumulatif fixé pour 2020-2022 a été dépassé de plus de 20 %, avec des économies d'énergie de l'ordre de 2 TWh¹⁸. À la suite de ces résultats, Hydro-Québec a annoncé son intention de rehausser significativement ses cibles en la matière.

Un secteur qui mérite une attention particulière à cet égard est celui du bâtiment, où les gains énergétiques et le retour sur les investissements en efficacité thermique en matière de CO₂ peuvent être majeurs. À titre d'exemple, selon un rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal¹⁹, les gains énergétiques par l'électrification (*electricity to fuel ratio*) sont de 0,25 pour le véhicule personnel, 0,4 pour les marchandises et les voyageurs, 0,78 pour l'industrie incluant l'agriculture, et 0,2 pour les bâtiments. *L'amélioration de l'isolation et le remplacement des systèmes de chauffage par des thermopompes représentent respectivement, 4,7 TWh et 5,9 TWh d'économies potentielles*²⁰. Le remplacement de l'éclairage permettrait quant à lui d'économiser 1,25 TWh à un très faible coût. Des mesures comme celles visant à encourager les rénovations écoénergétiques ou l'isolation des murs, y compris pour le parc locatif, doivent notamment être mises de l'avant. Des sources comme la géothermie peuvent aussi avoir leur valeur dans le chauffage des bâtiments, en particulier pour les secteurs institutionnel et commercial.

Recommandation 9 : renforcer les programmes d'efficacité énergétique, en particulier dans le secteur du bâtiment.

Partie 2 - Tarification et gouvernance

Une tarification incitative, compétitive et prévisible

La tarification de l'électricité a fait couler beaucoup d'encre depuis longtemps au Québec et fait intervenir un grand nombre de facteurs.

Le CPQ estime que des principes et constats sont à prendre en considération pour une tarification qui incite à une utilisation optimale de l'énergie et qui contribue au développement durable du

¹⁸ Source : communiqué d'Hydro-Québec du 4 avril 2023.

¹⁹ *Quantification du potentiel d'efficacité énergétique du parc de logements québécois : des térawattheures à portée de main* ! <https://energie.hec.ca/cgse-hec-re052021/>. L'étude se concentre sur les bâtiments chauffés à l'électricité seulement, soit environ les deux tiers du parc.

²⁰ Cependant, les deux chiffres ne peuvent pas être additionnés puisqu'ils touchent tous deux le comportement thermique du bâtiment.

Québec. Un bon signal de prix reflétant la vérité des coûts est de nature à valoriser l'énergie et à favoriser une consommation sobre et responsable, ainsi qu'une plus grande efficacité de l'ensemble du système énergétique.

Les stratégies à adopter devront amener des changements de comportement durables de la part des consommateurs d'énergie, et inciter à la sobriété et à l'efficacité énergétiques. Il faut rappeler par ailleurs que le principal besoin de puissance au Québec réside dans le chauffage, notamment dans le secteur résidentiel, et que parmi les provinces canadiennes, le Québec est celle où le prix moyen de l'électricité destinée à la consommation résidentielle est le plus bas, soit de 7,59 sous, contre 12,94 à Ottawa par exemple (et 36,03 dans la ville de New York)²¹.

L'interfinancement

En 2021, les clients commerciaux au tarif M d'Hydro-Québec payaient 128 % des coûts qu'Hydro-Québec leur attribuait, alors que les clients résidentiels (au tarif D) n'ont payé que 86 % des coûts du service qu'ils ont reçu d'Hydro-Québec²².

Le pacte social conclu lors de la création d'Hydro-Québec, et qui a été maintenu depuis, prévoit que certaines catégories de clients financent en partie les tarifs d'électricité pour d'autres catégories de clients. En l'occurrence, l'interfinancement est en faveur des tarifs résidentiels. Le Québec se distingue à cet égard des autres provinces. En effet, un avis de la Régie de l'énergie a noté que « dans plusieurs juridictions, on observe un certain niveau d'interfinancement entre les tarifs applicables à différentes catégories de consommateurs. Toutefois, parmi les juridictions canadiennes étudiées, la Régie constate, d'une part, que l'interfinancement n'est pas toujours en faveur des tarifs résidentiels et, d'autre part, que l'écart entre les catégories de consommateurs n'est pas aussi élevé qu'il l'est au Québec ».

Bien que cette notion d'interfinancement ait pu être souhaitable à l'époque de son instauration, elle pénalise aujourd'hui un grand nombre de PME²³, mais surtout elle n'incite pas à l'efficacité énergétique résidentielle et représente un obstacle à une meilleure utilisation de notre énergie.

Pour le CPQ, les nouvelles réalités économiques, sociales et environnementales invitent fortement à réexaminer l'interfinancement et à baser le tarif D sur les coûts effectifs de production.

Un tel changement dans la tarification résidentielle devrait s'accompagner d'une vaste campagne de communication auprès du grand public, afin d'informer et de sensibiliser les citoyens sur la réalité de leur consommation d'électricité et les possibilités qui sont à leur portée pour faire des gains majeurs en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques. Il s'agira également de démontrer que la hausse des tarifs ne s'accompagne pas nécessairement d'une hausse de la facture.

²¹ Source : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/comparaison-prix-electricite.pdf>, prix avant taxe pour une consommation de 1000 kWh par mois, en \$ CA.

²² Voir par exemple <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/reenseignements-generaux-2021.pdf> et https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/05/EEQ2023_WEB.pdf.

²³ Qu'on retrouve parmi les clients commerciaux, industriels et institutionnels (tarifs G et M pour une majorité de PME).

Ce changement devrait par ailleurs se faire de façon graduelle pour éviter un choc tarifaire. Il faudrait aussi tenir compte des répercussions sur les populations les plus vulnérables et prévoir des mesures d'atténuation importantes (ex. : ajustement des crédits d'impôt pour solidarité).

Recommandation 10 : éliminer graduellement l'interfinancement et mettre en place un programme de soutien pour les populations les plus vulnérables, ainsi qu'une vaste campagne de communication.

Tarifification dynamique

Le chauffage pose un problème majeur de congestion des réseaux et de reprise en charge après les pannes.

La tarification dynamique pourrait être intégrée au secteur résidentiel, ce qui contribuerait à inciter la population à une consommation en temps opportun, évitant notamment la pointe. La combinaison avec des technologies et des programmes bonifiés tenant compte du coût évité futur d'Hydro-Québec pourrait permettre d'atteindre cet objectif et de faciliter son acceptation auprès des clients concernés. Encore là, l'exercice ne devrait pas s'accompagner nécessairement d'une hausse de la facture, au contraire.

La tarification dynamique peut aussi être une avenue à considérer pour les secteurs commercial et industriel. Il faut réaliser toutefois que des domaines d'activité comme le tourisme et la restauration pourraient se retrouver pénalisés avec cette méthode de fixation des prix, puisqu'ils connaissent les mêmes besoins de consommation que les ménages québécois, c'est-à-dire aux heures de pointe. Si l'on va de l'avant avec la tarification dynamique, il faudrait prendre en compte leur réalité.

Une tarification fixée par la Régie

La tarification de l'énergie devrait se baser sur des fondements économiques reconnus (comme les coûts) et être prévisible. Comme le CPQ l'avait noté dans son mémoire sur le PL 34, l'inflation n'est pas vraiment un reflet de l'évolution des coûts de la fourniture d'électricité. Une tarification basée sur une indexation à l'inflation risque de s'éloigner des principes d'une tarification efficace qui incite à une meilleure utilisation des services et des ressources. Nous avons également soulevé qu'une telle méthode risquait aussi de produire des hausses de tarifs plus élevées et rapides que ce qu'on a connu par le passé, notamment pour les grands clients industriels. Il est clair que la prévisibilité qui était espérée et souhaitée avec une indexation à l'inflation a été mise à rude épreuve dans le contexte inflationniste actuel. C'est pourquoi le retour des prérogatives de la Régie pour la fixation des tarifs est, selon le CPQ, la voie à suivre. La tarification devrait tenir compte de toutes les composantes du coût de service.

Par ailleurs, la réglementation qui encadre actuellement les investissements dans les infrastructures énergétiques, qui repose sur le principe de rendement garanti sur les dépenses autorisées par la Régie de l'énergie, n'incite pas nécessairement à une utilisation optimale de ces infrastructures. Selon des experts, « Cela crée une incitation pour plus d'investissements, afin de générer plus de rendement pour l'entreprise, sans qu'il y ait ensuite des pressions pour une utilisation optimale de ces infrastructures. La réforme à mener en réglementation et en tarification doit viser à rémunérer les compagnies de transport et de distribution selon les performances d'utilisation des infrastructures (le facteur d'utilisation et non plus simplement pour leur investissement initial), et à faire payer les consommateurs un coût qui est plus proche des charges qu'ils induisent sur le réseau. »²⁴.

Enfin, le délai de cinq ans pour la fixation des tarifs est trop long et devrait être réduit, notamment pour éviter un choc tarifaire.

Une tarification compétitive

La disponibilité de l'énergie à faible empreinte carbone et à un coût abordable joue un rôle essentiel dans le développement régional et industriel du Québec.

Pour la grande industrie, l'accès à de l'énergie à un coût concurrentiel provenant d'une source fiable est essentiel et favorise la création de richesse et le développement du Québec. Pour les entreprises, l'énergie, même à un tarif réduit, représente un intrant de production qu'elles ont intérêt à utiliser de façon optimale afin d'en minimiser les coûts. C'est pourquoi le CPQ croit que le gouvernement devrait maintenir des tarifs concurrentiels d'électricité pour les grandes entreprises. L'accès à une énergie à faible coût pour l'industrie n'est pas incompatible avec la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et la recherche d'une plus grande productivité énergétique. D'ailleurs, le secteur industriel a fait preuve d'innovation et fait des gains majeurs en efficacité énergétique, malgré la relative faiblesse des tarifs au Québec²⁵.

Recommandation 11 : *s'assurer que la tarification soit juste, compétitive et prévisible, et fixée par la Régie de l'énergie.*

²⁴ Pineau et Audette, IRPP, <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/june-2022/le-marche-quebecois-de-lelectricite-doit-souffrir>.

²⁵ Le secteur des affaires a fait des gains réels cumulatifs 2020, 2021, 2022 d'efficacité énergétique de 1049 GWh. Dans le secteur résidentiel, ces gains étaient de 947 GWh.

Recommandation 12 : faire en sorte que la demande du distributeur d'électricité de fixer des tarifs s'effectue aux deux ou trois ans pour mieux refléter l'évolution des coûts et éviter des chocs tarifaires (modifier les dispositions de l'article 48.2 de la Loi sur la Régie de l'énergie).

Planification intégrée des ressources

Le concept de planification intégrée des ressources est sûrement pertinent dans une vision globale de l'utilisation de l'énergie au Québec, et faciliterait l'atteinte des objectifs. Nous pouvons réitérer ici les commentaires faits au début de ce mémoire pour ce qui est de l'importance d'une évaluation des différentes sources d'énergie selon leurs forces et leurs faiblesses respectives, le tout dans un cadre évolutif. Cette évaluation doit se faire dans une perspective de long terme et de cycle de vie des solutions.

Une telle planification permettrait notamment de reconnaître formellement les risques d'approvisionnement à court, moyen et long terme, dont ceux provenant de l'extérieur, et de choisir les meilleures orientations possibles pour une réduction globale de ces risques. Elle permettrait l'optimisation à partir de l'analyse actualisée et globale des ressources disponibles. Elle permet aussi de comprendre la vision dynamique qu'il faut avoir du mix énergétique optimal, et donc de faciliter l'acceptabilité sociale sur certains projets de développement énergétique.

Le défi consiste cependant dans l'application de ce concept dans la pratique, surtout considérant l'importance d'agir rapidement. Le Québec pourrait probablement s'inspirer à cet égard de ce qui se fait le mieux ailleurs au Canada et dans le monde²⁶. Une planification intégrée pourrait être réalisée à la suite d'une consultation avec les principales parties prenantes. Elle devrait se faire pour le long terme (soit sur 25 ans), tout en assurant des jalons à plus court terme pour faire les suivis appropriés et accroître les chances de réussite et d'atteinte des objectifs de la transition énergétique et de la carboneutralité en 2050. La Régie devrait prendre ce plan en considération dans ses décisions.

Recommandation 13 : que le Québec se dote d'une planification intégrée des ressources énergétiques

²⁶ La Colombie-Britannique et l'Alberta semblent avoir intégré le concept de façon utile, et l'Angleterre pourrait également représenter un modèle intéressant à explorer.

Une Régie renforcée et modernisée

La réussite de la transition énergétique requiert un encadrement réglementaire adapté et une instance indépendante qui possède l'expertise des enjeux énergétiques et qui puisse avoir une vue d'ensemble pour amener de la stabilité et de la prévisibilité en dehors des décisions politiques qui, elles, peuvent changer au gré de la succession des gouvernements.

La Régie pourrait bien jouer ce rôle pour s'assurer que les besoins énergétiques du marché québécois sont satisfaits, le tout dans le respect des objectifs prévus dans les politiques énergétiques et climatiques du gouvernement permettant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

La Loi pourrait aussi prévoir une obligation de considération, voire de complémentarité entre les différents fournisseurs d'énergie, afin d'établir l'utilisation optimale de la bonne source d'énergie pour le bon usage, dans une perspective de l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et en cohérence et complémentarité avec les autres stratégies comme le PEV.

En parallèle, un exercice devrait être fait pour améliorer l'efficacité et l'agilité de la Régie et renforcer son expertise.

Recommandation 14 : que la Loi précise comment la Régie contribuera, dans le cadre de son mandat, à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique du Québec

Recommandation 15 : renforcer le rôle de la Régie de l'énergie afin qu'elle puisse devenir l'organisation qui évalue la prévision de la demande énergétique, la capacité globale des infrastructures énergétiques et les besoins en énergie, en capacité et en services complémentaires, qui supervise les offres de production et de réduction d'énergie, et qui fixe les tarifs et les conditions d'accès au réseau.

Gouvernance efficace et modernisée

Le CPQ milite depuis longtemps pour une réglementation plus intelligente et plus efficace, tant pour les organisations privées, publiques et parapubliques.

Force est de constater que l'encadrement réglementaire existant actuellement au Québec, notamment la *Loi sur la Régie de l'énergie* et la *Loi sur Hydro-Québec*, qui datent de plus de

20 ans, se caractérisent par une grande rigidité. Au moment de leur adoption, le contexte énergétique au Québec se présentait de manière tout à fait différente. Aujourd'hui, ni l'une ni l'autre de ces lois ne sont adaptées aux enjeux de la transition énergétique, et elles ne possèdent pas la souplesse pour répondre à plusieurs de ceux-ci.

De nombreux intervenants considèrent que le processus réglementaire de la Régie de l'énergie est lourd et coûteux. À titre d'exemple, comme le présente la documentation accompagnant la consultation²⁷, il s'écoule près de deux ans (101 semaines) entre la première étape du processus, la Préparation du projet de règlement et l'approbation des documents officiels, et l'étape 12, l'Approbation des contrats par la Régie de l'énergie. Il faut dire que cette situation s'explique par plusieurs facteurs, dont la collecte d'information par le biais de demandes de renseignements qui visent à obtenir un portrait fidèle de la performance des distributeurs et des transporteurs réglementés. Il est toutefois sans doute possible de raccourcir ce délai.

Il faudrait ainsi trouver un moyen d'alléger les processus et de faciliter l'adoption de meilleures pratiques par les distributeurs, tout en assurant la transparence et la surveillance nécessaires. Il n'y a pas de solution simple et parfaite, mais de nombreuses recherches existent, notamment sur les mécanismes de réglementation incitative. De tels mécanismes peuvent avantager les consommateurs et le service public, qui trouve son compte à faire preuve d'efficacité. La Régie a déjà de l'expertise dans ce domaine et cette expertise peut être renforcée.

Recommandation 16 : améliorer l'efficacité et l'agilité de la Régie de l'énergie et alléger les processus tout en assurant la transparence et la surveillance nécessaires.

Recommandation 17 : Réintroduire un mécanisme de réglementation incitative afin d'encourager les gains d'efficacité et une réduction des coûts.

Autres considérations

Le CPQ souhaite soulever certains autres enjeux liés au développement des énergies propres au Québec, qui doivent faire partie de la réflexion.

L'acceptabilité sociale

La réussite de la transition énergétique et des petits et grands projets énergétiques, y compris la construction de nouvelles lignes, passe par l'acceptabilité sociale²⁸. Il en est de même en ce qui concerne le développement du secteur minier, étroitement lié à la transition énergétique. Celle-ci s'accompagne de besoins considérables en matériaux critiques et stratégiques et en développement minier que ce soit, entre autres, pour permettre la production de batteries ou pour la production d'énergie éolienne. L'acceptabilité sociale implique de bien informer les différentes

²⁷ Fiche ÉTAPES ET ÉCHÉANCIERS – PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

²⁸ Il faut mentionner, à titre d'exemple, que HQ compte une nouvelle stratégie d'acceptabilité sociale.

parties prenantes, notamment les municipalités et les communautés, dont les communautés autochtones, de communiquer avec elles et de se concerter en amont, afin d'établir des partenariats qui devraient être facilités par le cadre réglementaire.

La main-d'œuvre

La transition énergétique et le développement des énergies propres nécessiteront des connaissances et des compétences, parfois de niche, et entraîneront une mutation en profondeur du marché du travail. Des programmes de formation initiale et continue, notamment en entreprise, devront être développés ou bonifiés pour outiller les jeunes qui entreront sur le marché du travail afin qu'ils puissent saisir les opportunités qu'introduira la transition énergétique. Des programmes de formation et des mesures d'accompagnement devraient également être prévus pour les travailleuses et travailleurs actuellement en emploi, qui devront s'adapter aux nouvelles technologies ou procédés.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca